



# Association Tiaré Guidélois

## Convention à imprimer pour la réservation

### Demande de prêt du chapiteau (à retourner à Association Tiaré Guidélois 6 allée Armand Seguin 56520 GUIDEL)

- Nom de l'emprunteur responsable.....
- Adresse..... CP : ..... Commune.....
- N° de téléphone : ..... Mail : ..... @.....
- Dénomination de la manifestation organisée : .....
- Lieu exact : .....
- Date : le ..... ou du ..... au .....

### **Obligations de l'emprunteur**

- Demande écrite et signée de l'emprunteur (présent imprimé)
- Fourniture d'une attestation d'assurance à jour couvrant les risques inhérents à ce type d'utilisation : matériel (chapiteau) et responsabilité civile (penser aux dégradations et aux coups de vent par exemple)
- Remise d'un chèque de caution (220€) rendu à l'issue de l'état des lieux réalisé au prochain prêt.
- Acceptation du **RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DU CHAPITEAU (PAGE 2)**
- Procéder à l'inventaire avant et après montage (page 3), à remettre à l'issue de la location.

Nota: cocher les cases pour l'approbation.

Fait à : ..... Le : ..... / ..... / 20 .....

Signature de l'emprunteur (précédée de la mention «Bon pour accord»)

### **Cadre réservé au Tiaré Guidélois**

- Demande reçue le :
- Avis :

Tél. 06 02 37 68 22 E-mail: tiareguidelois56@gmail.com <http://tiare-guidelois.fr>  
 RNA n° W 561003946 - Siren n° 799 411 632 - Siret n° 799 411 632 00018 - APE n° 9499 Z

Mis à jour le 14/08/2014



## Association Tiaré Guidémois

### Convention à imprimer pour la réservation

#### RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DU CHAPITEAU 6 M X 4.5 M

- 1) Obligations de l'emprunteur : Le Tiaré Guidémois met gratuitement à disposition de ses adhérents - à jour de cotisation - membres bienfaiteurs ou associations partenaires un chapiteau sous conditions non-négociables. Le non-respect de ce règlement suspend le prêt du chapiteau pour la saison.
- 2) Ce chapiteau est uniquement destiné aux manifestations conviviales et ne peut en aucun cas servir de dortoir ou d'annexes d'hébergement. Il a une capacité de 15 personnes (quinze personnes) .
- 3) Ce chapiteau ne pourra servir en aucun cas d'abri pour une cuisine, tout appareil à combustion devra se trouver à plus de 5 mètres à l'extérieur (CTS 15).
- 4) Ce chapiteau peut accueillir des installations électriques (sonorisation, éclairage, ...), celles ci devront être conformes et agréées (CTS 16 à 24).
- 5) L'adhérent, membre ou association qui empruntera le chapiteau laissera un chèque de caution d'un montant de 220 €uros, à l'ordre de Tiaré Guidémois, pour la couverture éventuelle des réparations ou de la remise en état du chapiteau. Le chèque devra être déposé au siège social au moins 3 jours avant la date de l'emprunt. Le chèque de caution ne sera restitué qu'à l'issue du prochain contrôle du matériel (au plus tard au montage suivant).
- 6) En aucun cas le Tiaré Guidémois ne livrera, ne montera le matériel. L'emprunteur prend à sa charge le montage, le démontage (quatre personnes au minimum), et l'utilisation (d'où l'attestation d'assurance). Nota pour le transport: prévoir encombrement pour le sac à armature de 230 cm & de 100 cm x l: 40 cm x h: 55 cm pour la cantine à bâches.
- 7) L'assurance de l'emprunteur doit pouvoir couvrir le vol et les éventuels dégâts (Incendie, tempête, grêle, neige, attentats et catastrophes naturelles) causés à cet ensemble, comme les dégâts engendrés par celui-ci.
- 8) L'emprunteur du chapiteau s'engagera à respecter les consignes décrites dans le manuel d'utilisation et de préserver l'ensemble de toute dégradation éventuelle.
- 9) L'emprunteur doit notifier à l'aide de l'inventaire & informer immédiatement, le Tiaré Guidémois des pièces manquantes, abîmées ou cassées lors du montage. En cas d'oubli, les dégâts éventuels lui sont attribués.
- 10) L'emprunteur se doit de rendre le chapiteau dans le même état qu'il l'a pris. Tous les frais de remise en état seront facturés à l'emprunteur.
- 11) Le Tiaré Guidémois se réserve le droit de ne pas prêter ou de reporter le montage du chapiteau en cas de force majeure ou en cas de prévisions météorologiques officielles dépassant la normale, notamment en cas d'utilisation par des vents de plus de 55 km/h.

***L'emprunteur est le seul responsable durant la totalité du prêt.***

Tél. 06 02 37 68 22 E-mail: tiareguidelois56@gmail.com <http://tiare-guidelois.fr>

RNA n° W 561003946 - Siren n° 799 411 632 - Siret n° 799 411 632 00018 - APE n° 9499 Z

Mis à jour le 14/08/2014



# Association Tiaré Guidelois

## Convention à imprimer pour la réservation

INVENTAIRE réalisé par ..... le / / 2014 [à déposer à l'issue du prêt]					
Repère sur le manuel	Article / description	Nombre de pièces répertorié	☺	☹	Remarque avant/après montage
1	Tube Ø 32, long 2150 mm	8			
2	Tube Ø 32, long 2040 mm	8			
3	Tube Ø 32, long 2065 mm	1			
4	Tube Ø 37, long 1930 mm	8			
5	Tube Ø 37, long 640 mm	2			
6	Tube Ø 32, long 615 mm	2			
7	Cordelette Ø 3.8 x 3000 mm	8			
8	Sangle élastique	24			
9	Piquet Ø 4, 4 x 170 mm	24			
10	Boulon Ø 8 x 50 mm	8			
11	Boulon Ø 6 x 50 mm	2			
12-13-14	Raccord tubulaire "Pourtour" Ø 32 x 37 mm	8			
15	Raccord tubulaire "Etoile centrale" Ø 32 mm	2			
16	Platine "Pied de fixation" Ø 37 mm	8			
17	Bâche "Toit"	1			
18	Panneau latéral "Fenêtre"	7			
19	Panneau latéral "Porte"	1			
20	Platine "Tête de mat"	2			
21	Ressort Ø 32 x 300 mm	2			
#	<i>Cantine métal 100 cm x l: 40 cm x h: 55 cm</i>	1			
#	<i>Manuel d'utilisation</i>	1			
#	<i>Sac de transport 2300 cm x 30 cm x 20 cm</i>	1			
#	<i>Seau de maçon 12 l</i>	8			
#	<i>Tendeur Ø 9.5 mm - 54 kg</i>	10			

Tél. 06 02 37 68 22 E-mail: tiareguidelois56@gmail.com <http://tiare-guidelois.fr>

RNA n° W 561003946 - Siren n° 799 411 632 - Siret n° 799 411 632 00018 - APE n° 9499 Z

Mis à jour le 14/08/2014